

CA/ADS/DR

Demande déposée le 24/06/2025

N° PC 57 370 2500012

Par : **Les Clefs du Chais**

Représenté par : **HEINTZ Hubert**

Demeurant à : **108 Rue de Thionville
57970 KOENIGSMACKER**

Pour : **Rénovation d'un bâtiment de bureaux et
changement de destination de certains locaux pour
les affecter en logements de fonction**

Sur un terrain sis à : **108 Rue de Thionville
57970 KOENIGSMACKER**

Surface de plancher : **305 m²**

Nb de logements : **5**

Le Maire,

Vu la demande de PERMIS DE CONSTRUIRE susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

Vu la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée en Conseil Municipal le 18/07/2019 et modifiée le 18/10/2022,

Considérant que selon l'article UX 2 du PLU sont autorisées ; Les constructions à usage d'habitation, leurs annexes et leurs dépendances à condition :

- qu'elles soient destinées au logement des personnes dont la présence permanente est nécessaire pour assurer la surveillance et le gardiennage des établissements et services de la zone,
- qu'elles soient intégrées ou accolées au volume des constructions d'activités,
- que la construction ne dépasse pas 75m².

Considérant que la construction existante comporte déjà 79 m² de surface d'habitation et que le projet vient créer 305 m² de surface d'habitation supplémentaire,

Considérant que le projet accueillera principalement des bureaux, sans précision supplémentaire sur la nature des activités,

Considérant qu'une présence permanente pour chacune des cellules pour assurer la surveillance et le gardiennage n'est pas établie,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Le permis de construire est refusé pour le projet décrit dans la demande susvisée.

KOENIGSMACKER Le *22/09/2025*
Le Maire:

Pierre ZENNER



L'avis de dépôt de la demande d'autorisation susvisée a été affiché en Mairie le ...*24/06/2025*